

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 7–11 juin 2010

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**Point 13 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2010/13-F
25 mai 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT DU PAM SUR LA SÉCURITÉ

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

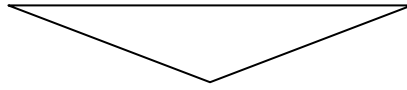
Directeur, ODF* et Coordonnateur du PAM pour les questions de sécurité:	M. M. Lorentzen	tél.: 066513-2343
---	-----------------	-------------------

Analyste (sécurité), ODF:	Mme N. Goltsova	tél.: 066513-3229
---------------------------	-----------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la sécurité sur le terrain

PROJET DE DÉCISION*



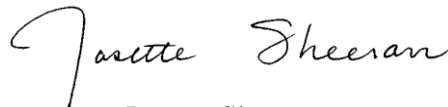
Le Conseil prend note du "Rapport du PAM sur la sécurité" (WFP/EB.A/2010/13-F).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE

1. En 2009, les actes de violence dirigés contre des personnes engagées dans la lutte contre la faim, la mission du PAM, ont été plus nombreux que jamais; ce constat montre que le personnel du PAM intervient dans un environnement où la sécurité est de plus en plus menacée. L'attentat-suicide perpétré le 5 octobre 2009 contre notre bureau d'Islamabad, au Pakistan, a été la première attaque visant spécifiquement le PAM, une tragédie qui a alerté le système des Nations Unies sur le fait qu'un nouveau seuil de danger avait été franchi. Cet événement a mis le système de sécurité des Nations Unies à très rude épreuve. Des enseignements importants ont été tirés de cette attaque et d'autres actes de violence, à la fois sur ce qui a bien fonctionné et sur ce qu'il nous faut changer pour pouvoir créer un environnement plus sûr pour l'ensemble de notre personnel.
2. Les menaces augmentent pour le personnel du PAM. En 2009, neuf membres du personnel ont été tués, dont cinq dans l'attaque d'Islamabad, et 23 ont été blessés, contre 17 en 2008. En outre, six personnes travaillant pour le compte du PAM ont perdu la vie et 11 ont été blessées.
3. Aussi horribles et dévastatrices que soient les pertes subies en 2009, elles auraient pu être bien pires si nous n'avions pas déjà pris des mesures pour renforcer notre sécurité. À Islamabad, nous avons consolidé le bâtiment un peu plus tôt dans l'année, ce qui a évité un effondrement total qui aurait entraîné des pertes encore plus lourdes. Comme le PAM avait donné pour consigne l'installation obligatoire sur les vitres de films de protection contre les effets des explosions, personne n'a été blessé par des éclats de verre au cours de l'attaque. Mais cela ne suffit pas; nous pouvons et devons faire davantage; aussi mettons-nous en place actuellement une série de mesures qui prévoient notamment d'assurer que les normes minimales de sécurité opérationnelle sont respectées dans les bureaux du PAM partout dans le monde.
4. Le présent rapport dresse le tableau de l'insécurité dont ont été victimes en 2009 le personnel et les opérations du PAM ainsi que les sous-traitants et les partenaires de l'organisation, dont les services revêtent une importance cruciale pour nourrir ceux qui ont faim. De plus en plus souvent, c'est le PAM qui est visé, et cette situation est aggravée par le fait que certains activistes prônent la violence contre les travailleurs humanitaires. Ce rapport présente également les objectifs des services de sécurité sur le terrain, y compris les mesures concernant la définition et la hiérarchisation des améliorations de la sécurité qui permettront au PAM de rester sur le terrain en toute sécurité. La stratégie préconisée répond à la nécessité d'améliorer la flexibilité, la gestion de la sécurité interne, la formation du personnel, l'information et l'analyse ainsi que la mise en œuvre des mesures essentielles d'atténuation des risques.

5. En participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies, dont la coordination est assurée par le Département de la sûreté et de la sécurité, et du fait de son engagement à s'acquitter de sa mission, à savoir fournir une assistance pour sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence, le PAM entend renforcer ses activités dans le domaine de la sécurité pour pouvoir répondre aux besoins des plus vulnérables. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver le juste équilibre entre la responsabilité qui nous incombe de protéger notre personnel en première ligne et la mission qui est la nôtre de nourrir les populations victimes de la faim.



Josette Sheeran
Directrice exécutive

GÉNÉRALITÉS

6. En 2009, la sûreté et la sécurité des membres du personnel du PAM ont été plus souvent menacées. Le système des Nations Unies et la communauté d'aide humanitaire interviennent dans des situations instables où conflit armé, terrorisme, enlèvements, harcèlement, banditisme et intimidation sont la règle. Le présent rapport, qui donne des informations sur les incidents importants survenus en 2009 dans le cadre d'opérations du PAM, complète le rapport du Secrétaire général intitulé "Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies" (A/64/336).
7. Dans son rapport, le Secrétaire général indiquait que "le non-respect des emblèmes et de l'action des organisations humanitaires [était] une tendance qui s'[était] confirmée". Il s'inquiétait en outre vivement de la vulnérabilité accrue du personnel et des biens des Nations Unies et du personnel humanitaire. Il mentionnait en particulier la tendance alarmante à viser le personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire pour des raisons politiques ou criminelles, dérive qui était à l'origine d'une augmentation du nombre d'atteintes à la sécurité.
8. Réaffirmant qu'il incombe aux États membres, en leur qualité de gouvernements hôtes, de garantir la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, le Secrétaire général prônait une action concertée pour faire face aux menaces auxquelles étaient exposés les membres du personnel des Nations Unies. La mise en œuvre de programmes solides et de politiques énergiques en matière de sécurité permettrait de faire face aux multiples formes de vulnérabilité et de mettre au point en temps voulu des mesures d'atténuation adaptées. Le Secrétaire général invitait les États membres à appuyer le renforcement des structures de sécurité des Nations Unies pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de son mandat dans les domaines où les moyens des gouvernements étaient limités.
9. Le 7 décembre 2009, l'Assemblée générale adoptait une résolution intitulée "Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies" (A/RES/64/77). Elle y priait instamment les États membres d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire ainsi que de respecter l'inviolabilité des locaux des Nations Unies. Elle leur demandait d'accorder une attention particulière à la sûreté et à la sécurité du personnel recruté localement, qui était particulièrement exposé aux attaques et constituait la majorité des victimes. Elle y engageait vivement les États membres à prendre des mesures énergiques pour que, lorsque des violences étaient commises sur leur territoire à l'encontre du personnel des Nations Unies et des autres organismes humanitaires, elles fassent l'objet d'une enquête et que leurs auteurs soient traduits en justice. L'Assemblée générale prenait note de l'importance que revêtait le renforcement de la collaboration entre les Nations Unies et les gouvernements hôtes en ce qui concerne la planification des interventions d'urgence, l'échange d'informations et l'évaluation des risques, pour les questions se rapportant à la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire.
10. Le présent rapport donne des détails sur les menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel du PAM et de ses biens ainsi que du personnel de ses partenaires et des sous-traitants appuyant ses opérations. Sans être exhaustif, ce rapport donne la mesure des menaces dont ont été victimes en 2009 le PAM et ses partenaires.

ATTEINTES AUX BIENS OU À LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL DU PAM ET DE SES PARTENAIRES

11. Le PAM a vu les conditions de sécurité se détériorer en maintes régions, ce qui a nui à la réalisation de ses programmes. En 2009, 620 atteintes aux biens ou à la sécurité du personnel ont été signalées. Si leur nombre a légèrement diminué par rapport à 2008 (657 atteintes signalées), les données pour 2009 font apparaître un accroissement de 68 pour cent depuis 2006 (voir figure 1¹). Les atteintes en rapport avec le travail représentaient 80 pour cent (445) des cas signalés.²
12. Les membres du personnel du PAM ont été de plus en plus souvent la cible d'attaques de groupes armés et d'éléments non contrôlés, une situation encore exacerbée en certaines régions par les campagnes de dénigrement menées par des activistes prônant la violence contre les travailleurs des organismes humanitaires. Si de telles menaces à l'encontre du système des Nations Unies ne sont pas un phénomène nouveau, on a cependant vu en 2007 une évolution manifeste de la propagande anti-Nations Unies qui englobe désormais l'action humanitaire de ses institutions, fonds et programmes ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG), d'où une recrudescence des attaques ciblées contre les travailleurs humanitaires.

Atteintes à la sécurité, par catégorie

⇒ *Pertes en personnel*

13. Le nombre de morts et de blessés a augmenté du fait de la multiplication des attaques visant les travailleurs humanitaires. En 2009, neuf membres du personnel du PAM ont perdu la vie, soit un accroissement de 125 pour cent par rapport aux deux années précédentes.
14. L'attentat meurtrier perpétré le 5 octobre 2009 contre le bureau du PAM à Islamabad, au Pakistan, a montré que toutes les organisations des Nations Unies étaient désormais des cibles majeures et prioritaires pour des groupes d'activistes et qu'en conséquence le nombre d'opérations à risque augmentait. Cinq membres du personnel du PAM ont péri dans cet attentat-suicide revendiqué par les talibans: Botan Ahmed Ali Al-Hayawi, chargé des technologies de l'information et des communications; Mohamed Wahab, assistant des finances; Abid Rehman, assistant principal des finances; Gul Rukh Tahir, réceptionniste; et Farzana Barkat, assistante de bureau. Quatre autres membres du personnel du PAM ont été blessés au cours de cette attaque.
15. En 2009, quatre autres agents du PAM ont péri à la suite d'actes de violence:
 - Ibrahim Hussein Duale, contrôleur de l'aide alimentaire, a été tué par des tireurs non identifiés alors qu'il suivait des opérations d'alimentation scolaire dans un village à proximité de Garbahare, en Somalie.
 - Mohamud Omar Moallim, contrôleur de l'aide alimentaire, a été tué par des tireurs non identifiés sur un site de distribution au nord de Mogadiscio, en Somalie.

¹ On trouvera l'ensemble des chiffres en annexe.

² Le tableau 3 énumère tous les types d'atteintes importantes aux biens du PAM ou à la sécurité de son personnel en 2009, la figure 5 indiquant les plus graves à l'échelle du monde. La figure 16 illustre l'évolution entre 2005 et 2009, par nombre et types d'atteinte. C'est depuis 2005 que le PAM analyse les atteintes à la sécurité de son personnel et de ses biens.

- Ali Farah Amey, superviseur des agents locaux de sécurité de l'enceinte du PAM à Beletweyne, en Somalie, a été tué par des tireurs inconnus à proximité du cantonnement.
 - Inammulah, agent de sécurité afghan, est l'une des huit personnes à avoir perdu la vie dans un attentat à la voiture piégée à Kandahar, en Afghanistan.
16. Dans les deux derniers cas, les employés du PAM ont été tués hors du cadre de leur travail.
17. Par ailleurs, deux employés du PAM ont péri dans des accidents survenus dans des entrepôts en Géorgie et en Éthiopie et cinq dans des accidents de la route.

⇒ *Personnel blessé*

18. Au total, 23 personnes ont été blessées par suite d'actes de violence, soit une augmentation de 35 pour cent par rapport à 2008.

TABLEAU 1: MEMBRES DU PERSONNEL DU PAM TUES OU BLESSES PAR SUITE D'ACTES DE VIOLENCE					
	2005	2006	2007	2008	2009
Tués	0	0	4	4	9
Blessés	9	2	5	17	23

⇒ *Sous-traitants*

19. Les transporteurs sont particulièrement exposés car les livraisons de produits alimentaires s'effectuent souvent dans des contextes dangereux. Six chauffeurs de camions affrétés par le PAM ont péri en 2009, dont deux en Afghanistan, deux en Somalie, un dans le Territoire palestinien occupé et un au Soudan. Deux autres sous-traitants ont été victimes d'accidents dans le cadre de leur travail en République centrafricaine et en Somalie. En 2009, 11 personnes travaillant pour le compte du PAM ont été blessées dans des incidents distincts.

TABLEAU 2: SOUS-TRAITANTS TUES OU BLESSES DURANT L'EXÉCUTION DE SERVICES POUR LE COMPTE DU PAM		
	2008	2009
Tués	13	6
Blessés	5	11

⇒ *Détention et harcèlement*

20. Des membres du personnel du PAM ont été menacés et harcelés, parfois parce qu'ils travaillaient pour le PAM. En 2009, 48 cas de détention et de harcèlement de membres du personnel par des autorités nationales ont été signalés, notamment par des militaires et des représentants des forces de l'ordre, dont 27 en rapport avec le travail. Dans 24 cas, des membres du personnel du PAM ont été menacés par des acteurs non étatiques, la majorité de ces incidents étant en rapport avec le travail et concernant des agents locaux. Des

acteurs non étatiques ont proféré des menaces d'ordre général à l'encontre du PAM au Bangladesh, en Ouganda, au Pakistan et en Somalie.

⇒ *Déplacement de personnel en raison de la dégradation de la sécurité*

21. Vingt-deux membres du personnel du PAM ont été déplacés, dont 19 en raison d'une dégradation des conditions de sécurité: neuf en Somalie, trois au Yémen, deux à Myanmar, deux au Soudan, un au Tchad, un en République Centrafricaine et un dans le Territoire palestinien occupé.

⇒ *Banditisme et criminalité*

22. Le banditisme et la criminalité sont les deux principales menaces pesant sur le personnel et les biens du PAM dans le monde entier. En 2009, 197 vols à main armée, vols et cambriolages ciblant du personnel ou des biens du PAM sur le terrain ont été signalés, soit 32 pour cent de toutes les atteintes à la sécurité enregistrées. Les vols à main armée ont constitué la majorité des attaques contre des biens sur le terrain, suivis par d'autres types de vols. Par ailleurs, le vol, le vol avec agression et le cambriolage ont constitué la majorité des atteintes à la sécurité signalées par le personnel au Siège (voir figures 9 et 10 en annexe).

23. On note par rapport à 2008 une diminution de 53 pour cent des détournements de véhicules du PAM. Ce recul s'explique par la mise en œuvre de mesures d'atténuation adaptées, notamment l'installation au Soudan d'un système spécial de positionnement universel (GPS) sur les véhicules du PAM pour les pister, ce qui a permis d'améliorer nettement la situation.

Répartition géographique des atteintes à la sécurité

⇒ *Afrique*

24. Comme les années précédentes, la majorité des atteintes à la sécurité de membres du personnel ou de biens du PAM ont eu lieu en Afrique (427). Les pays où les atteintes à la sécurité ont été les plus nombreuses en 2009 sont les suivants: Soudan (117), Somalie (47), Éthiopie (41), Libéria (33), Kenya (25), République centrafricaine (23) et République démocratique du Congo (RDC) (16).

Soudan

25. Le Soudan est resté le pays où les atteintes à la sécurité de membres du personnel et de biens du PAM ont été les plus nombreuses (voir figures 2 et 3). Toutefois, en 2009, on a relevé au Soudan 30 pour cent d'atteintes à la sécurité de moins qu'en 2008.

26. Au Darfour, la situation s'est améliorée pour la première fois depuis 2006, le nombre d'atteintes à la sécurité ayant diminué de 44 pour cent (voir figure 4). Ce recul peut être en partie attribué à la réduction de la présence du PAM sur le terrain étant donné que la présence des autorités gouvernementales a nettement restreint les déplacements des organismes humanitaires. Le renforcement de tous les bâtiments du PAM en 2009 et 2010, outre l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS), a permis d'améliorer la sécurité des bureaux et des logements. De plus, le PAM s'est efforcé d'actualiser les plans de gestion de la sécurité, les procédures opérationnelles standards, les procédures d'urgence et d'organiser de nouvelles formations de sensibilisation à la sécurité (programme SAT). Cette action a contribué à la sûreté et à la sécurité du personnel et des biens du PAM.

27. Dans le sud du Soudan, le nombre d'atteintes à la sécurité du personnel et des biens a progressé de 27 pour cent, une situation pouvant être attribuée aux facteurs suivants: luttes intertribales; mépris général des lois dans toute la région; absence de contrôle centralisé et de discipline des forces de l'ordre, en particulier de l'Armée populaire de libération du Soudan; dysfonctionnement du système politique; et instabilité du climat politique à l'approche des élections de 2010. Le renforcement de toutes les installations du PAM dans le sud du Soudan a démarré en 2010.
28. Les responsables du Bureau régional continuent d'insister sur le fait que le PAM, en tant qu'organisme humanitaire, devrait bénéficier de la liberté de mouvement pour pouvoir livrer son assistance. Les plans de gestion de la sécurité, les procédures opérationnelles standards et les procédures d'urgence sont actualisées régulièrement et complétées par une formation SAT.

Somalie

29. Le PAM reste confronté à de gros problèmes de sécurité en Somalie dans la mesure où Al-Shabaab et d'autres groupes armés se battent contre le gouvernement fédéral de transition. La crise humanitaire s'est intensifiée depuis 1993 et les menaces contre les membres du personnel des Nations Unies se sont multipliées en 2008, obligeant à revoir en toute hâte les mesures de sécurité. Les moyens locaux de protection contre les atteintes à la sécurité sont, dans les faits, inexistant. Il est quasiment impossible d'assurer la protection requise et de fournir les soins médicaux et autres infrastructures essentielles aux opérations du PAM. Si les attaques directes sont de plus en plus fréquentes et parfois mortelles, le personnel des Nations Unies chargé de la sécurité a pu atténuer certains risques en adaptant les dispositifs de sécurité afin d'éviter d'avoir à interrompre l'assistance humanitaire, qui est cruciale dans ce pays. Ce travail s'est effectué en collaboration avec le gouvernement, la mission de l'Union africaine en Somalie, les administrations claniques locales et les militants. Les missions des Nations Unies à Mogadiscio, qui avait été suspendues en 2008, ont repris en mars 2009.
30. Dans le sud de la Somalie, les conditions de sécurité se sont dégradées vers la fin de 2009, exposant le personnel du PAM à des risques accrus. Comme on l'a indiqué plus haut, trois membres du personnel du PAM ont trouvé la mort dans des incidents distincts l'année dernière en Somalie, dont deux dans l'exercice de leurs fonctions. On assiste à une recrudescence alarmante des assassinats, des enlèvements et du harcèlement de membres du personnel, à des arrestations et des détentions arbitraires, des menaces de mort et à la saisie illicite de périmètres du PAM par Al-Shabaab. Le harcèlement et la demande d'argent par les autorités locales mettent le personnel national en danger. Les menaces, les attaques et les extorsions perpétrées par des groupes armés ont rendu quasiment impossibles les opérations du PAM dans le sud de la Somalie, et entraîné un arrêt temporaire des opérations dans la région. Le personnel et les stocks de produits alimentaires ont été déplacés vers des sites plus sûrs. Les opérations se poursuivent dans le centre et le nord du pays.
31. Le conflit en cours en Somalie a commencé à se répercuter sur les pays voisins et menace la stabilité de l'Afrique orientale. Al-Shabaab a en particulier menacé d'attaquer le Burundi, l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda. Ces menaces doivent être prises au sérieux et de nouvelles mesures d'atténuation des risques sont nécessaires.

Éthiopie

32. En Éthiopie, les atteintes à la sécurité du personnel et des biens du PAM ont augmenté dans une proportion de 86 pour cent. Comme les années précédentes, de nombreux cas de harcèlement et de détention de personnel par les autorités nationales ont été signalés dans la région Somali, où la sécurité reste précaire et les opérations militaires se poursuivent contre les rebelles et les activistes qui s'infiltrent dans le pays en provenance de Somalie.

⇒ *Asie*

33. L'Asie arrive au deuxième rang en ce qui concerne le nombre d'atteintes à la sécurité (132) en 2009: 49 en Afghanistan, 31 au Pakistan, 16 au Sri Lanka, 11 au Népal et 9 au Laos (voir figure 2).

Afghanistan

34. Le nombre d'atteintes à la sécurité de membres du personnel et de biens du PAM a diminué de 36 pour cent en Afghanistan en 2009 par rapport à 2008. Toutefois, la sécurité a continué de se dégrader dans le pays, 2009 étant considérée comme l'année la plus difficile depuis la chute des talibans en 2001. Le pays présente l'un des environnements les plus dangereux dans lesquels interviennent les Nations Unies. Les attaques complexes et coordonnées d'activistes, les enlèvements, les attaques à la roquette et les bombardements visant les bâtiments publics, les logements pour expatriés, les véhicules diplomatiques et les organismes d'aide sont de plus en plus fréquents à Kaboul. Al-Qaeda et les talibans menacent directement les Nations Unies en Afghanistan.

Pakistan

35. Avec l'intensification de l'activité extrémiste, la sécurité s'est considérablement dégradée au Pakistan en 2009. Les attentats visant le gouvernement et les Nations Unies sont devenus une menace majeure. Les extrémistes ont la volonté et les moyens d'orchestrer des attaques contre des cibles internationales dans des zones pourtant bien gardées, comme on l'a vu lors de l'attentat ciblé contre le bureau du PAM à Islamabad. Au début de 2009, le PAM avait évalué la vulnérabilité de ses installations à Islamabad en cas d'explosion et y a apporté une série d'améliorations, notamment l'ajout de barrières de sécurité, la consolidation des murs et l'installation de films de protection contre les éclats de verre. De ce fait, la force de l'explosion a été contenue: une seule fenêtre a éclaté et personne n'a été blessé par des éclats de verre.

36. Du fait de la dégradation des conditions de sécurité, le Secrétaire général, en consultation avec le Comité des politiques, a recommandé que les organismes des Nations Unies limitent l'exposition aux risques de leur personnel au Pakistan. Les organismes des Nations Unies intervenant dans le pays ont revu et adapté leurs modalités d'exécution pour réduire au minimum les risques encourus par leur personnel. À la suite de cet examen, le PAM a temporairement réduit ses effectifs au Pakistan.

Sri Lanka

37. Au Sri Lanka, les conditions de sécurité se sont considérablement améliorées depuis la défaite des Tigres de libération de l'Eelam Tamul en mai 2009. Les atteintes graves à la sécurité du personnel et des biens du PAM ont été moins fréquents durant le deuxième semestre de l'année.

Atteintes à la sécurité, par bureau régional

38. Le Bureau régional pour l'Afrique australe, orientale et centrale et le Bureau régional pour l'Asie ont signalé le plus grand nombre d'atteintes à la sécurité de membres du personnel et de biens du PAM ; viennent ensuite le Bureau régional pour l'Afrique occidentale et le Bureau régional au Soudan. Le Bureau régional au Moyen-Orient, en Asie centrale et en Europe orientale a enregistré le moins d'atteintes à la sécurité (voir figure 6).

Atteintes à la sécurité, par phase du dispositif de sécurité

39. Comme les années précédentes, c'est dans les pays où les Nations Unies ont mis en œuvre la phase de sécurité de niveau 3 que les atteintes aux biens et à la sécurité du personnel du PAM ont été les plus nombreuses (326). La phase 3 témoigne d'une dégradation considérable des conditions de sécurité susceptible d'entraîner des déplacements d'agents ou de leur famille. Les pays dans lesquels la phase de sécurité des Nations Unies est de niveau 4 arrivent au deuxième rang du point de vue du nombre d'atteintes à la sécurité (106). Ces chiffres, récapitulés à la figure 7, soulignent une nouvelle fois le défi que doit relever le Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, à savoir trouver un équilibre entre les objectifs opérationnels et la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel.

40. En 2009, les atteintes à la sécurité du personnel et des biens du PAM dans des pays ayant mis en œuvre la phase de sécurité de niveau 2 (restriction des déplacements) ont augmenté de 21 pour cent. La forte progression des atteintes à la sécurité relevées l'an dernier (71 pour cent) concernaient des pays sans aucune phase de sécurité particulière (voir figure 8). Ces constats seront pris en compte lors de la révision de la formation de sensibilisation à la sécurité dispensée au personnel.

Atteintes à la sécurité de membres du personnel recrutés aux niveaux local ou international

41. Les membres du personnel du PAM recrutés localement sont particulièrement exposés et constituent la majorité des victimes. Huit des neufs employés du PAM tués l'an dernier avaient été recrutés localement. Depuis 2008, le nombre d'atteintes à la sécurité d'employés du PAM recrutés localement a augmenté dans une proportion de 111 pour cent (voir figure 11). Au cours de la même période, on a noté une progression de 17 pour cent des atteintes à la sécurité du personnel international. Il est donc manifeste que le personnel du PAM travaille dans des environnements de plus en plus dangereux.

Atteintes à la sécurité de sous-traitants, de partenaires coopérants et de partenaires de réserve

42. Le PAM assure le suivi des atteintes à la sécurité du personnel des sous-traitants, des partenaires coopérants et des partenaires de réserve engagés pour appuyer ses opérations et dont les services sont essentiels. En 2009, 92 atteintes à la sécurité ont visé des sous-traitants et 21 des partenaires, des chiffres en baisse de 25 pour cent par rapport à 2008 mais qui restent néanmoins très élevés.

Atteintes à la sécurité de sous-traitants

43. Comme les années précédentes, les attaques de camions affrétés par le PAM ont été plus fréquentes en Afghanistan, en Somalie et au Soudan (voir figure 12), bien que leur nombre global ait diminué de 45 pour cent. Si les attaques de camions affrétés par le PAM ont baissé dans tous ces pays, c'est au Soudan que le recul a été le plus marqué (67 pour cent,

voir figure 13). En 2007 et 2008, trois sous-traitants domiciliés à Khartoum étaient chargés de transporter et de distribuer les produits alimentaires au Darfour. En 2009, le PAM a confié ces tâches à des sous-traitants basés au Darfour, une mesure qui a donné des résultats positifs.

44. En Afghanistan, le nombre d'attaques de camions affrétés par le PAM a également sensiblement diminué (32 pour cent). Les facteurs ayant contribué à cette évolution positive sont notamment la coopération entre l'équipe du PAM chargée de la sécurité en Afghanistan et les autorités nationales pour fournir des escortes policières aux convois de vivres. En outre, la capacité accrue de la police nationale afghane, son déploiement de plus grande envergure et son meilleur équipement ont eu des effets positifs sur la sécurité le long des itinéraires principaux d'acheminement des vivres.

Atteintes à la sécurité classée sous la rubrique "Autres"

45. Les accidents de la route ont représenté en 2009 la majorité des atteintes à la sécurité classées sous la rubrique "Autres". Il est alarmant de constater que les accidents de la route ont augmenté de 20 pour cent par rapport à 2008 (voir tableau 3 en annexe) et de 133 pour cent depuis 2006 (voir figure 14). Cinq membres du personnel ont péri dans des accidents de voiture (une augmentation de 150 pour cent par rapport aux années précédentes). La majorité de ces accidents ont été signalée par le Bureau régional pour l'Asie et le Bureau régional pour l'Afrique australe, orientale et centrale, suivis par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest.
46. Classés par bureau de pays, c'est au Soudan que les accidents ont été les plus nombreux en 2009 (17); viennent ensuite l'Afghanistan (13) et l'Éthiopie (10) (voir figure 15). En 2009, un employé du siège a péri dans un accident de la route. Étant donné l'augmentation du nombre d'accidents de la circulation dans lesquels ont souvent péri ou ont été blessés des membres du personnel, il apparaît qu'une formation à la conduite est nécessaire. Le PAM assure la coordination avec le Programme mondial de location de véhicules pour élaborer un cours de formation, sous l'égide du programme SAT.

APERÇU DES ACTIVITÉS DU PAM RELATIVES À LA SÉCURITÉ SUR LE TERRAIN

47. Le PAM fonde ses activités dans le domaine de la sécurité sur trois principes essentiels: "comment rester", "pas de programme sans mesures de sécurité" et "pas de sécurité sans ressources". Ces principes, qui sont conformes à la nouvelle conception d'un système de gestion plus efficace de la sécurité à l'ONU, ont été élaborés en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Ces nouvelles orientations traduisent le passage à une nouvelle conception de la sécurité dans l'ensemble du système des Nations Unies moyennant : i) le recentrage de la gestion de la sécurité; ii) la poursuite des initiatives telles que l'application des normes MOSS et la réalisation de missions d'évaluation de la sécurité; iii) l'évaluation de la vulnérabilité en cas d'explosion et le renforcement des bâtiments; iv) la formation et les campagnes de sensibilisation concernant la sûreté; iv) l'amélioration de la gestion de l'information sur la sécurité; v) la mise en place d'un nouveau cadre d'analyse des menaces et des risques; et vi) le développement de la capacité de gestion des crises.

48. Étant donné que les organismes des Nations Unies sont spécifiquement ciblés, les travailleurs humanitaires et leurs locaux sont désormais plus vulnérables partout dans le monde. L'attentat contre le bureau du PAM à Islamabad a été le premier à cibler un bureau des Nations Unies avec une bombe artisanale portée par une personne, ce qui marque une évolution des méthodes d'attaque. Seules des mesures de sécurité complexes permettront de se protéger contre de nouvelles attaques. La Directrice exécutive a lancé un examen des mesures et des procédures de sécurité dans tous les bureaux de pays et les bureaux régionaux. La Division de la sécurité sur le terrain (ODF) joue un rôle important à cet égard.

Atténuation du risque d'explosion

49. Le PAM a adopté une approche préventive en ce qui concerne l'atténuation du risque d'explosion et a préconisé dans le cadre du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité de fournir aux équipes chargées de la gestion de la sécurité et au personnel de sécurité sur le terrain les procédures, outils et instructions nécessaires pour appliquer les mesures d'atténuation des effets des attentats utilisant des engins explosifs artisanaux.
50. En 2009, le PAM a achevé ses évaluations de la vulnérabilité en cas d'explosion en Afghanistan, au Bangladesh, au Burundi, en RDC, au Ghana, en Inde, en Jordanie, en Mauritanie, en Ouganda, au Pakistan, en Somalie, et au Sri Lanka.

Comité de la sécurité des locaux

51. Le Comité de la sécurité des locaux a été créé aux fins de l'attribution des fonds si nécessaires provenant du Conseil pour les réinstallations de bureaux et d'autres investissements dans l'atténuation des effets des explosions. Conformément aux critères proposés par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et par le Groupe de travail des Nations Unies chargé de l'étude des explosions. Ce comité contribue à l'élaboration de critères qui aideront le PAM à prendre les décisions concernant les mesures d'atténuation. Il approuve également les projets concernant les mesures d'atténuation, la réinstallation des bureaux et l'utilisation de locaux communs des Nations Unies plutôt que de complexes regroupant plusieurs organisations ou de bureaux individuels pour chacune d'entre elles.
52. Après qu'une évaluation initiale ait été présentée au Conseil, des ressources ont été allouées au fonds pour la sécurité en situation d'urgence. En 2009, le comité de la sécurité des locaux a approuvé un montant de 14,6 millions de dollars des États-Unis pour améliorer les mesures de sécurité physique existantes, notamment en élargissant les périmètres de sécurité et en renforçant les structures des bâtiments. Dans les cas où il n'a pas été possible de rénover les locaux existants, le comité a approuvé la réinstallation dans des locaux plus sûrs, ou la construction de nouveaux locaux. Afin de ne pas recourir à une entreprise commerciale pour réaliser les évaluations et définir les mesures d'atténuation, une équipe de travail conjointe a été créée pour assurer la gestion de ce processus en interne.
53. L'équipe de travail conjointe du Comité de la sécurité des locaux a lancé, suivi et exécuté 105 projets dans 41 pays. À ce jour, 16 projets sont achevés, dont neuf en Afghanistan, deux au Burundi, et un dans chacun des pays suivants: RDC, Égypte, Jordanie, Territoire palestinien occupé et Yémen.

Sécurité sur le terrain: la capacité du PAM

54. Au 31 décembre 2009, la capacité du PAM sur le terrain dans le domaine de la sécurité incluait neuf spécialistes de la sécurité au Siège et 54 responsables de la sécurité sur le terrain qui appuient les opérations en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. Au Siège, trois conseillers 'sécurité' veillent à la capacité de déploiement immédiat dans les situations d'urgence. L'augmentation des moyens sur le terrain permet d'intervenir rapidement et avec souplesse et de fournir un appui opérationnel, dans l'objectif évident de 'comment rester'. En 2009, un appui supplémentaire a été fourni dans le domaine de la sécurité aux bureaux de pays en Algérie, en RDC, en Haïti, à Madagascar, en Mauritanie, dans le Territoire palestinien occupé, au Pakistan, en Somalie et au Yémen. La création de deux postes supplémentaires de conseillers régionaux pour la sécurité au Bureau régional pour l'Asie et au Bureau régional pour l'Afrique australe, orientale et centrale, ainsi que le transfert d'un conseiller "sécurité" du Siège au Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale vont étoffer les moyens et l'appui opérationnel disponibles au niveau régional.

Responsables de la sécurité sur le terrain

55. La présence de responsables de la sécurité sur le terrain garantit que des mesures énergiques sont prises pour faire face aux menaces et réduire au minimum le nombre d'atteintes à la sécurité du personnel et des biens. Ces responsables servent de conseillers aux directeurs de pays en ce qui concerne la gestion de la sécurité, la préparation aux crises et la sécurité et la sûreté du personnel et de leurs familles, des opérations et des installations du PAM. Il est largement reconnu que la sécurité est une composante nécessaire des opérations.

Politique générale et formation dans le domaine de la sécurité

56. Pour développer la fonction sécurité sur le terrain, il a fallu renforcer ODF pour que la division soit à la hauteur des défis et de la mission. Un service de la politique générale et de la formation a été créé en son sein en 2009 pour mettre l'accent sur l'élaboration des grandes orientations et des instructions, la planification et la formation concernant la sécurité. Durant cette première année d'existence, ce service a: i) révisé la politique de gestion de la sécurité du PAM de 2003 (ED2003/001), y compris le cadre des responsabilités; ii) passé en revue les actions menées dans le cadre de l'initiative "Sauver des vies ensemble" qui concerne la collaboration dans le domaine de la sécurité entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et les organisations intergouvernementales; et iii) recommandé une révision de la politique du PAM concernant la sécurité en vue de collaborer plus étroitement avec les partenaires coopérants sur les questions liées à la sécurité et à la sûreté.

Gestion et analyse de l'information concernant la sécurité

57. La collecte, l'analyse et la diffusion de l'information concernant la sécurité sont essentielles pour repérer les menaces et les tendances. La section analyse d'ODF devrait être renforcée ou fournir un appui analytique plus ciblé aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. Il lui faut notamment surveiller et analyser les tendances de la sécurité et leurs répercussions pour le personnel et les opérations du PAM de façon à renforcer le dispositif de planification préalable et d'atténuation.

58. Les services chargés de la sécurité sur le terrain ont jugé nécessaire de disposer d'un système d'analyse et de gestion de l'information sur la sécurité (SIMSAS). Ce système permettra au personnel et aux coordonnateurs chargés de la sécurité de recueillir, consigner, stocker, analyser et diffuser des informations se rapportant à la sécurité et à la sûreté du personnel, des biens et des opérations du PAM. Le système SIMSAS est déjà en cours d'élaboration et devrait être mis en service dans tous les pays disposant d'un responsable de la sécurité sur le terrain avant d'être déployé dans le monde entier.

Formation dans le domaine de la sécurité

59. A la suite de l'attaque contre le bureau du PAM à Islamabad, une stratégie cohérente et de longue haleine a été élaborée, laquelle harmonise et régleme le contenu de toutes les formations en rapport avec la sécurité. Les cibles de la stratégie de formation du PAM dans le domaine de la sécurité pour 2010-2011 sont les suivants: i) les hauts responsables ayant des responsabilités en matière de sécurité; ii) les spécialistes de la sécurité; iii) le personnel local chargé de la sécurité; et iv) l'ensemble du personnel.
60. La Division de la sécurité sur le terrain et la Division des ressources humaines ont collaboré avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies pour passer en revue le programme SAT. Une session de formation a été organisée au Siège, suivie par des essais sur le terrain au Kenya en mars 2010. Le programme SAT révisé sera prêt à être mis en service à l'échelle de tout le Programme ultérieurement en 2010. Ce module complétera la formation obligatoire intitulée "Notions de base de sécurité sur le terrain: protection, santé et bien-être des fonctionnaires", disponible dans les six langues officielles des Nations Unies, et le "Cours de sécurité avancé sur le terrain" - une formation obligatoire pour tout le personnel des Nations Unies qui travaille ou se rend dans un lieu placé en phase de sécurité de niveau 1 ou plus. Le PAM encourage son personnel à suivre les deux cours et à consulter le site Web sur la sûreté et la sécurité du personnel du PAM pour obtenir des données actualisées sur la sécurité concernant les activités, les voyages et la formation. En sa qualité de président du groupe de travail du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité sur un programme SAT spécial à l'intention des femmes, le PAM a élaboré un programme de formation spécifique qui a été lancée à titre pilote au PAM et sera déployé à l'échelle de tout le système des Nations Unies. Comme nous l'avons déjà indiqué, le PAM portera une attention accrue à la formation des chauffeurs (en collaboration avec le Programme mondial de location de véhicules) pour faire face à l'accroissement du nombre d'accidents de la route impliquant du personnel et des biens du PAM.
61. La sécurité sur le terrain continuera d'être assurée en dispensant une formation spécialisée, notamment sur les traumatismes, la gestion des prises d'otages et les aspects fondamentaux de la négociation humanitaire. Le travail des responsables de la sécurité sur le terrain a toujours nécessité une grande spécialisation mais, compte tenu de l'amplification des menaces directes de mort dirigées contre les Nations Unies, leur travail est de plus en plus difficile et exige une mise à niveau régulière dans divers domaines pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités dans des environnements à haut risque. Les services de sécurité sur le terrain du PAM fournissent depuis peu aux responsables de la sécurité une formation dans le domaine de l'analyse de l'information sur la sécurité. Ce nouveau module de formation, qui porte sur le repérage et la compréhension des menaces auxquelles sont exposés le personnel et les opérations, aidera à s'attaquer aux diverses formes de vulnérabilité et à mettre l'accent sur les mesures d'atténuation

Financement de la sécurité

62. Le financement durable de la fonction sécurité au PAM est une gageure parce qu'il est difficile de préparer des stratégies à moyen et long terme pour faire face aux problèmes posés par la sécurité. Les menaces et les risques auxquels sont confrontés les organismes des Nations Unies en général et le PAM en particulier sont permanents - ils diminuent dans une zone pour apparaître ailleurs. De nombreuses actions bien accueillies sur le terrain sont interrompues dès que les fonds sont épuisés. Compte tenu de la multiplication des atteintes à la sécurité, il faut procéder à un examen approfondi des procédures opérationnelles, motivé par la nécessité d'élargir ou de maintenir les opérations, en particulier dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit. Le PAM devrait maintenir une présence efficace même dans les situations où les conditions de sécurité sont très difficiles. Toutefois, des ressources sont nécessaires pour suivre le rythme de l'évolution des conditions de sécurité.
63. A l'issue du dernier examen de la gestion effectué par le nouveau Secrétaire général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, il a été suggéré de réduire les moyens opérationnels du Département pour qu'il se concentre sur ses fonctions essentielles: politique générale, planification, formation et évaluation des risques. Les organismes, fonds et programmes devront compenser cette réduction pour que les opérations se poursuivent. En 2009, le Conseil des chefs de secrétariat a invité les États membres à apporter aux ressources de base du système de gestion de la sécurité des Nations Unies des contributions suffisantes pour faire face à la nouvelle réalité qu'est l'évolution des conditions de sécurité dans lesquelles le personnel du système des Nations Unies doit œuvrer, et de veiller à ce que les institutions des Nations Unies disposent durablement de financements suffisant à affecter à la sécurité pour pouvoir s'acquitter de leur mandat en toute sécurité et efficacement.

Activités interorganisations dans le domaine de la sécurité

64. Le PAM poursuit le recentrage de la gestion et la planification de la sécurité pour renforcer le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il appuie les recommandations pouvant donner lieu à une action qui ont été prises par le comité directeur du Comité de haut niveau sur la gestion, notamment: i) l'optique nouvelle qui n'est plus "quand partir" mais "comment rester"; ii) l'accent accru mis sur la sûreté et la sécurité du personnel national; iii) l'introduction d'une conception du système des niveaux de sécurité axée sur les menaces; et iv) l'élaboration d'une politique et de principes directeurs des Nations Unies pour la sûreté et la sécurité des biens.
65. Le PAM a participé à l'élaboration de propositions visant à améliorer la sécurité du personnel recruté localement et à promouvoir le nouveau système de niveaux de sécurité, avec les autres membres du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, qui œuvrent de concert pour dégager des ressources humaines à cette fin. Le système doit être bien compris dans l'ensemble des institutions des Nations Unies; les services de sécurité du PAM sur le terrain ont commencé à expliquer la nouvelle procédure aux administrateurs. En outre, le PAM continue de promouvoir l'initiative "Sauvons des vies ensemble" qui concerne la collaboration dans le domaine de la sécurité entre les organismes des Nations Unies et les ONG, les organisations internationales et les organisations intergouvernementales. Un examen de ce cadre a déjà démarré avec les partenaires coopérants du PAM; les conclusions en seront communiquées aux membres du Réseau pour y donner suite.

**ANNEXE: ATTEINTES GRAVES AUX BIENS OU À LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL DU PAM EN 2009:
TOUTES ATTEINTES CONFONDUES**

NOMBRE D'ATTEINTES GRAVES	Total 2005	Total 2006	Total 2007	Total 2008	Total 2009	Total 2009 (%)	Augm./dimin. 2008/2009 (%)	Total des cas liés au travail 2005	Total des cas liés au travail 2006	Total des cas liés au travail 2007	Total des cas liés au travail 2008	Total des cas liés au travail 2009	Total 2009 (%)	Augm./dimin. 2007/2008 (%)
Détentions	30	25	26	45	48	8	7	17	18	12	20	29	7	45
Blessures	20	14	8	20	23	4	15	9	2	4	7	13	3	86
Décès	16	13	17	11	17	3	55	3	0	4	3	5	1	67
Total partiel	66	52	51	76	88	14	16	29	20	20	30	47	11	57
Évacuation	4	1	2	4	0	0	-100	4	1	2	4	0	0	-100
Réinstallation	23	28	16	19	22	4	16	23	28	16	19	22	5	16
Évacuation sanitaire	23	8	19	11	21	3	91	23	8	19	11	21	5	91
Total partiel	50	37	37	34	43	7	26	50	37	37	34	43	10	26
Accident de la route	56	52	64	86	121	20	41	38	40	49	69	95	21	38
Vol simple	85	91	89	104	74	12	-29	63	64	80	75	62	14	-17
Vol qualifié	34	21	80	121	92	15	-24	22	2	68	94	59	13	-37
Menaces	25	12	22	29	24	4	-17	20	9	18	18	18	4	0
Attaque	14	9	29	30	8	1	-73	11	5	21	14	3	1	-79
Dommages matériels pour le PAM	2	8	15	19	21	3	11	2	8	15	19	21	5	11
Harcèlement	2	5	8	17	15	2	-12	2	3	4	11	8	2	-27
Détournement de véhicule	14	4	5	17	8	1	-53	13	4	5	15	5	1	-67
Accident d'avion	8	6	5	2	1	0	-50	8	6	5	2	1	0	-50
Reconditionnement des produits alimentaires	10	1	0	0	0	0	0	10	1	0	0	0	0	0
Cambriolage	9	13	10	17	23	4	35	5	6	4	5	5	1	0
Autres	38	59	69	105	102	16	-3	37	47	52	87	78	18	-10
Total partiel	297	281	396	547	489	79	-11	231	195	321	409	355	80	-13
TOTAL	413	370	484	657	620		-6	310	252	378	473	445		-6



ANNEXE

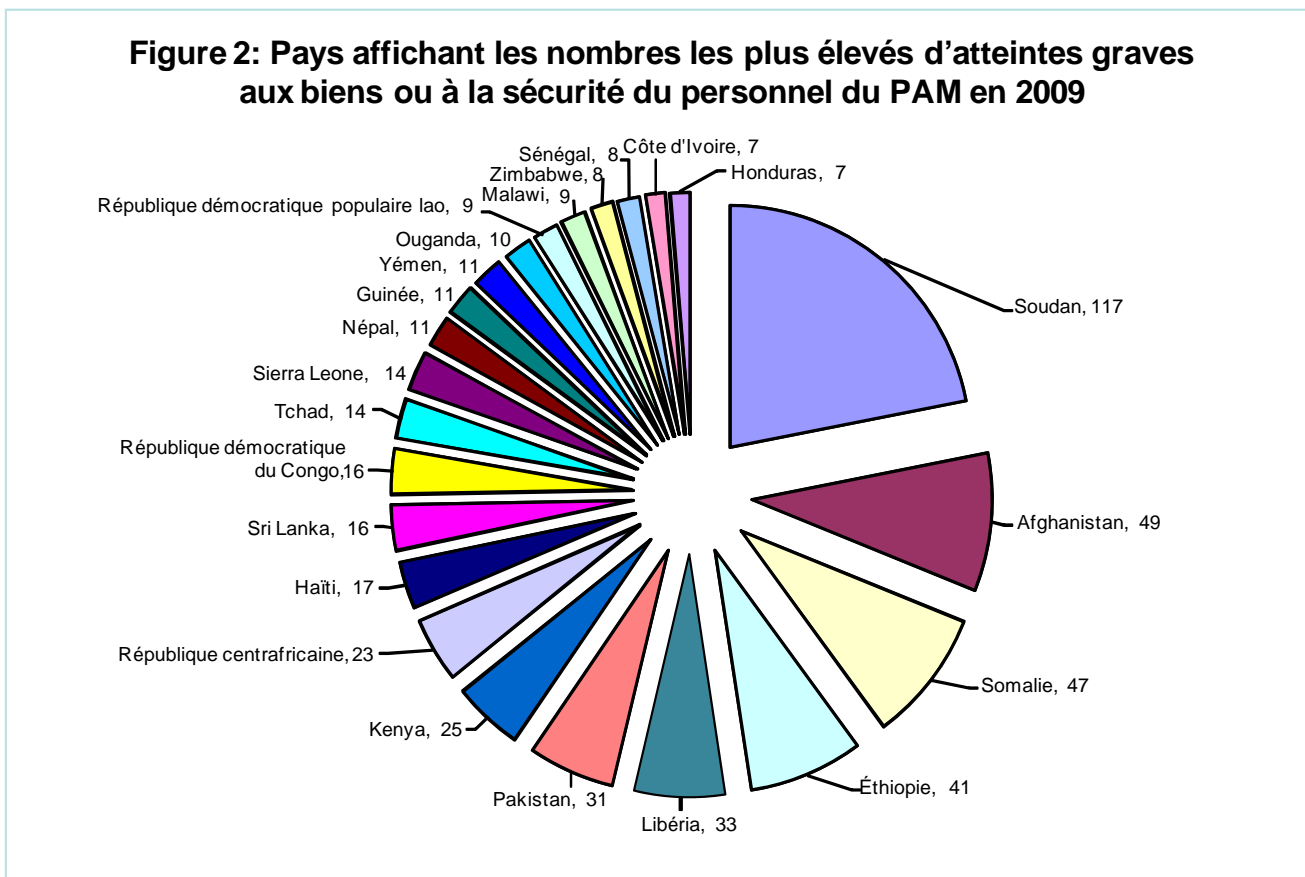
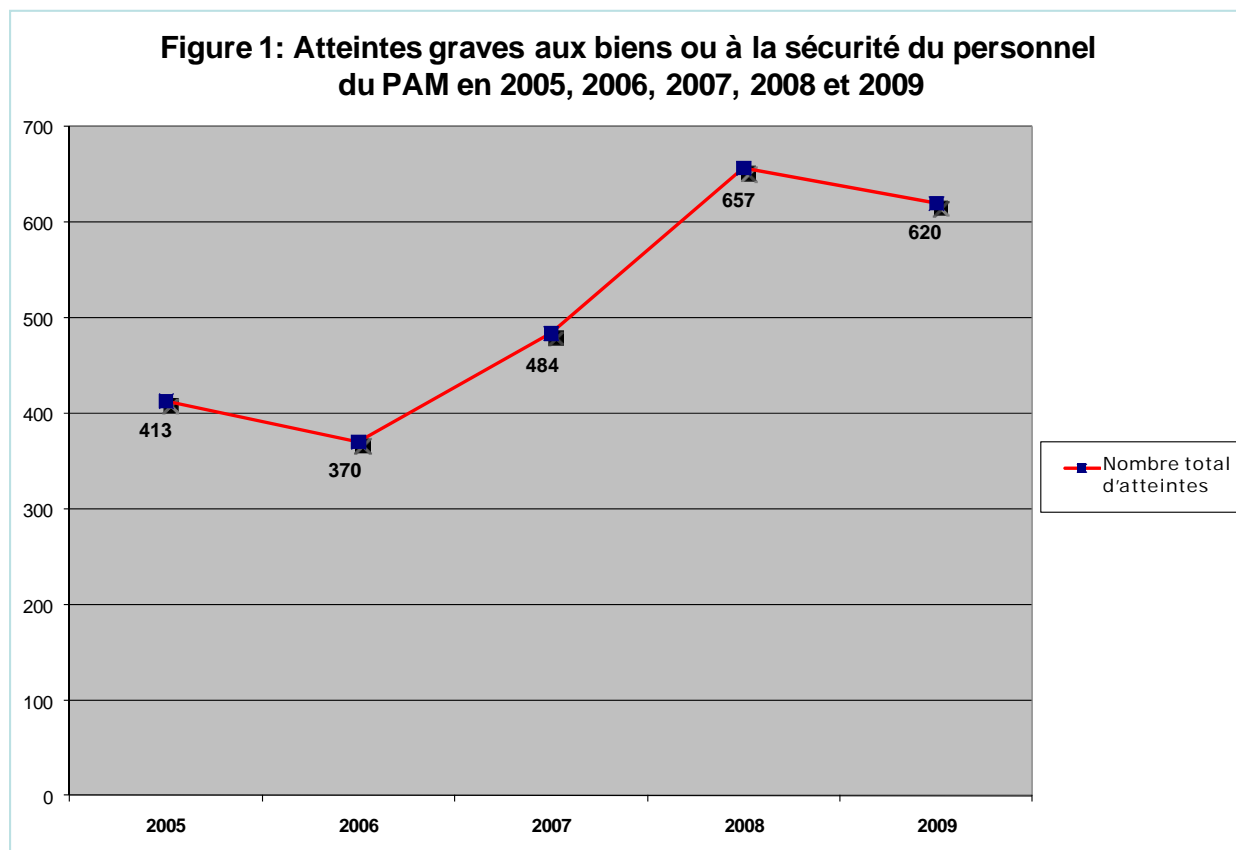


Figure 3: Atteintes graves aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM en 2006, 2007, 2008 et 2009: pays dans lesquels le PAM est le plus touché

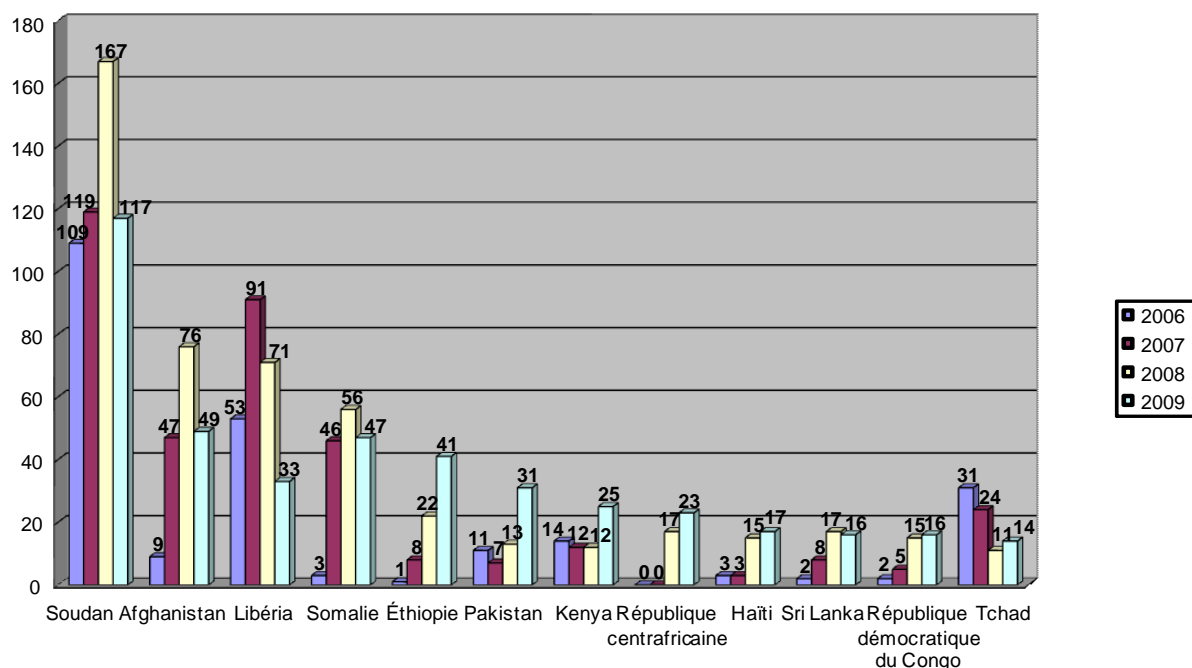


Figure 4: Atteintes graves aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM au Soudan en 2008 et 2009

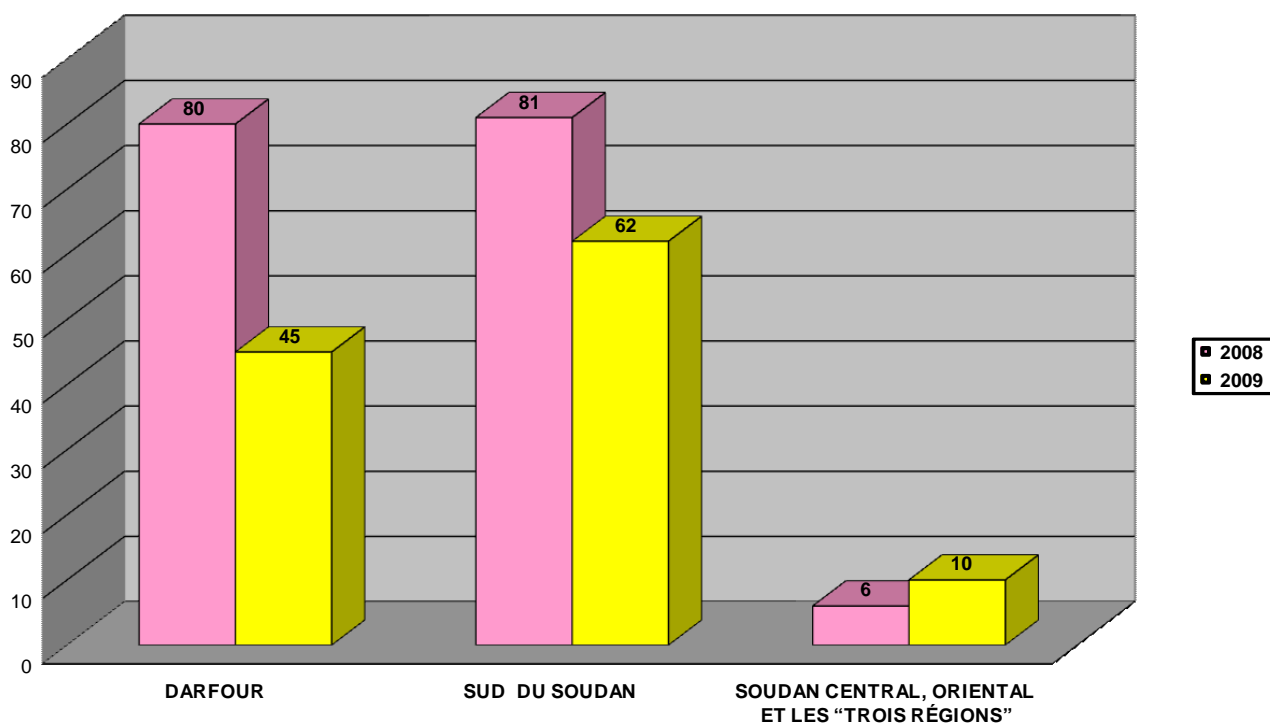
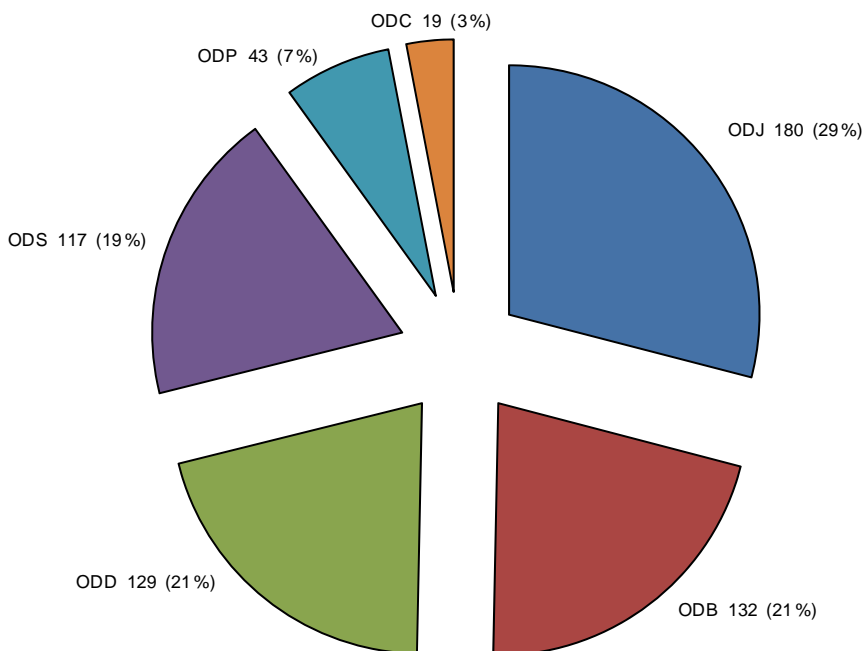


Figure 5: Atteintes graves aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM en 2009, par bureau régional



ODB: Bureau régional pour l'Asie (Bangkok)

ODC: Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale (Caire)

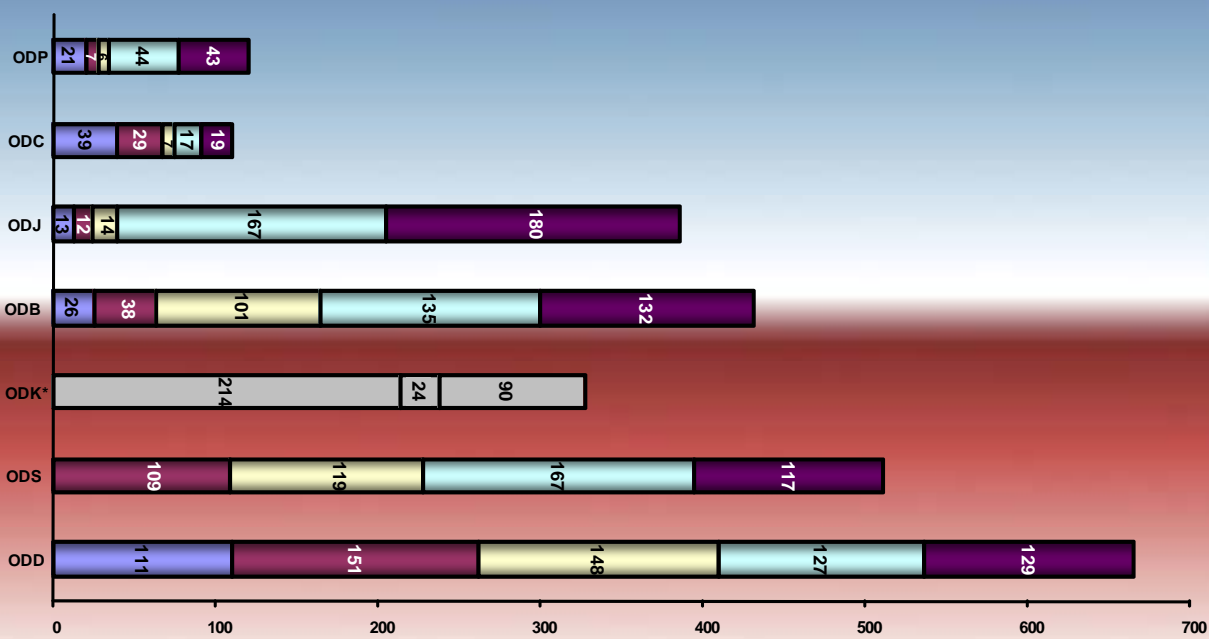
ODD: Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (Dakar)

ODJ: Bureau régional pour l'Afrique australe (Johannesburg)

ODP: Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Panama)

ODS: Bureau régional pour le Soudan

Figure 6: Atteintes graves aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM en 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, par bureau régional



* Sigle correspondant au Bureau régional pour l'Afrique orientale et centrale de 2005 à 2007.

Figure 7: Atteintes graves aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM en 2009 en fonction de la phase de sécurité des Nations Unies

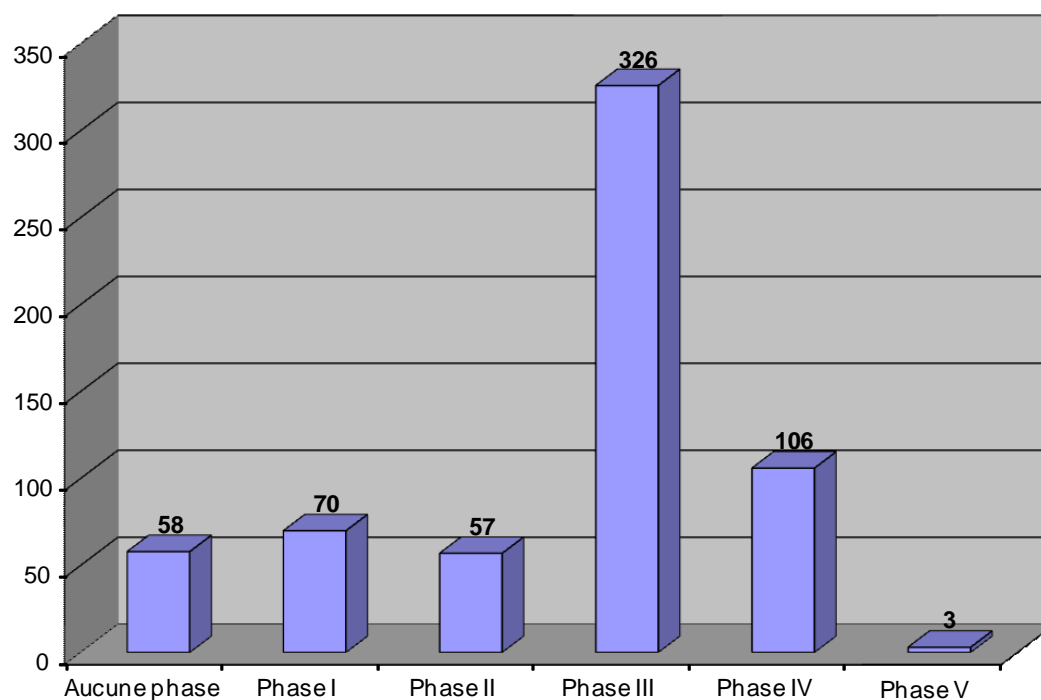


Figure 8: Atteintes graves aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM en 2008 et 2009 en fonction de la phase de sécurité des Nations Unies

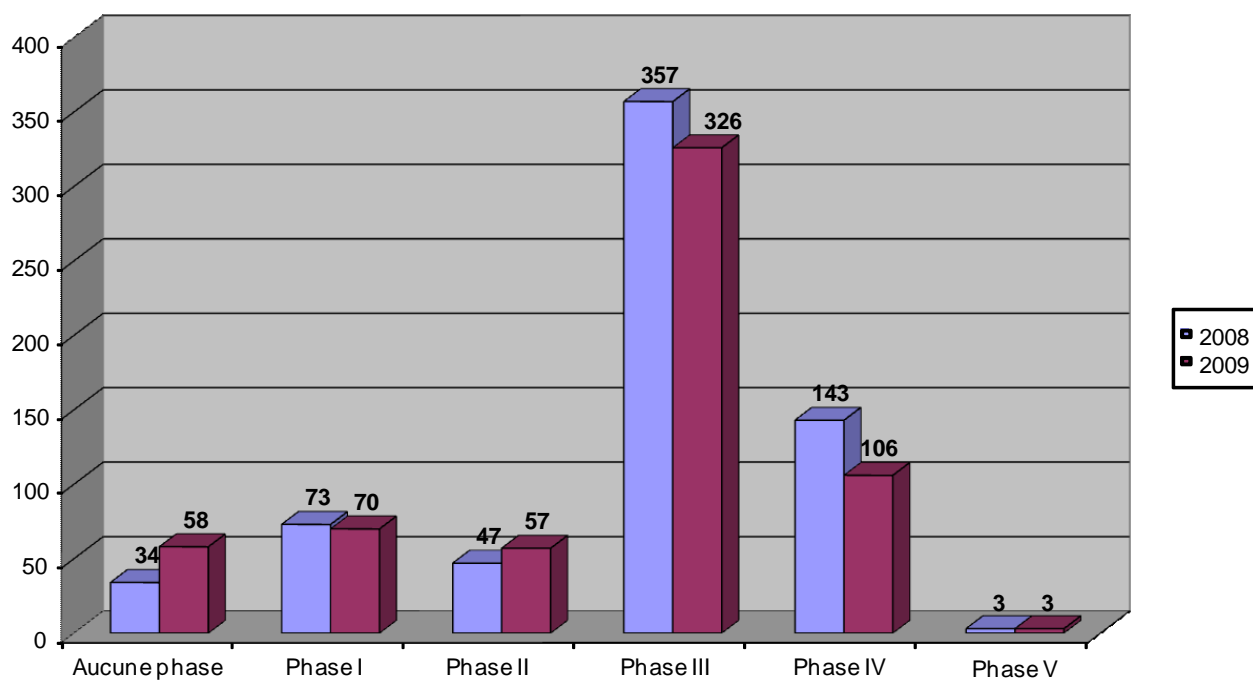


Figure 9: Incidents de sécurité graves touchant le personnel/les biens du PAM en 2009: atteintes aux biens

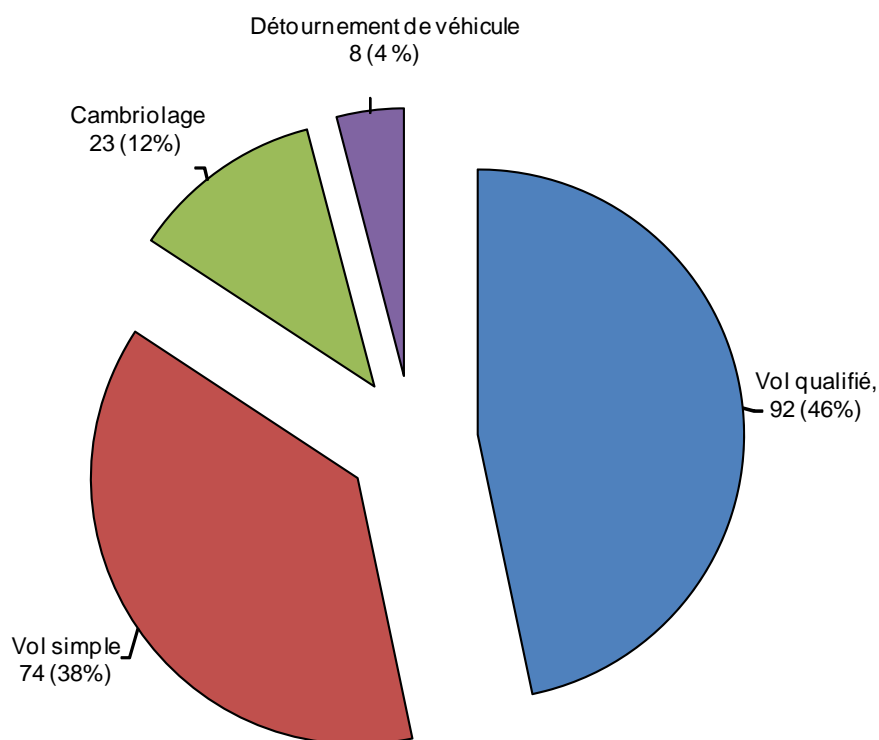


Figure 10: Incidents de sécurité graves touchant le personnel/les biens du PAM en 2008 et 2009: atteintes aux biens

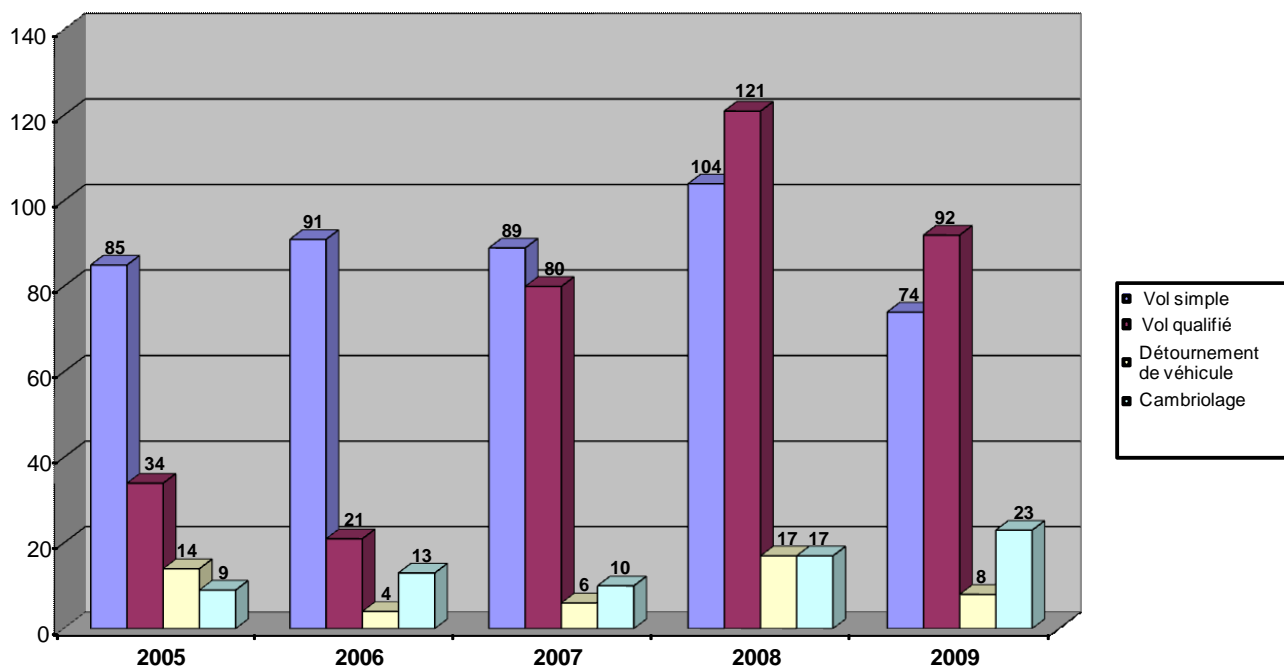


Figure 11: Ventilation des atteintes graves aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM en 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 entre personnel national et international

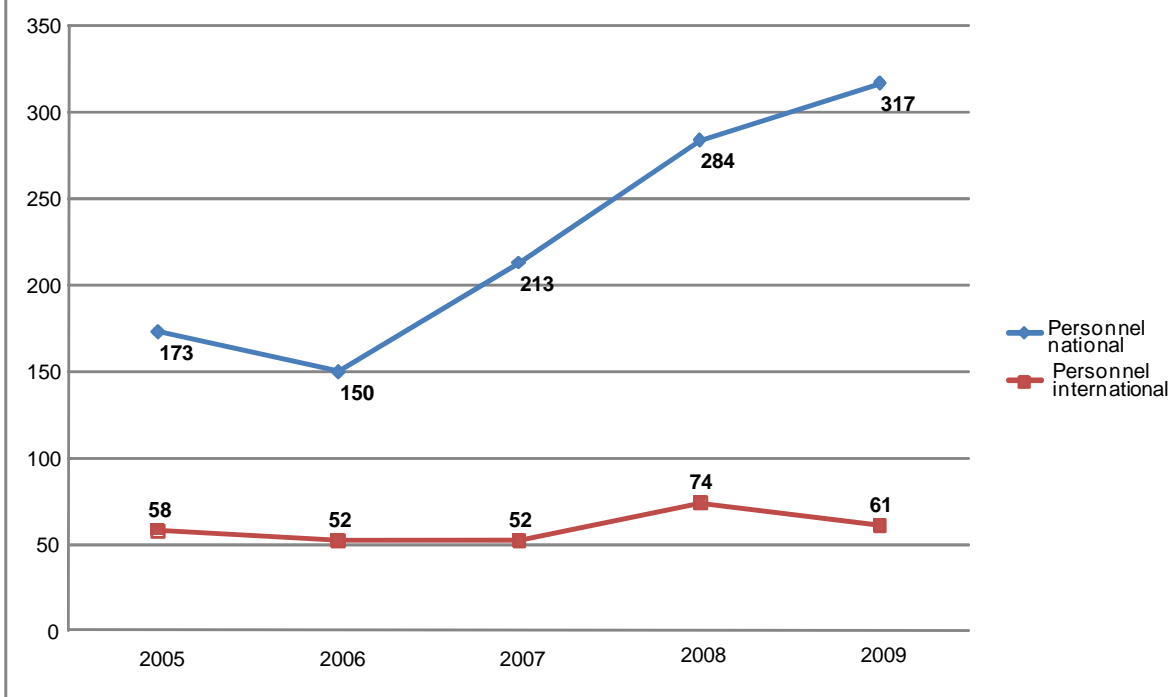


Figure 12: Pays où le PAM a subi le plus grand nombre d'attaques de camions arrêtés par le PAM en 2009

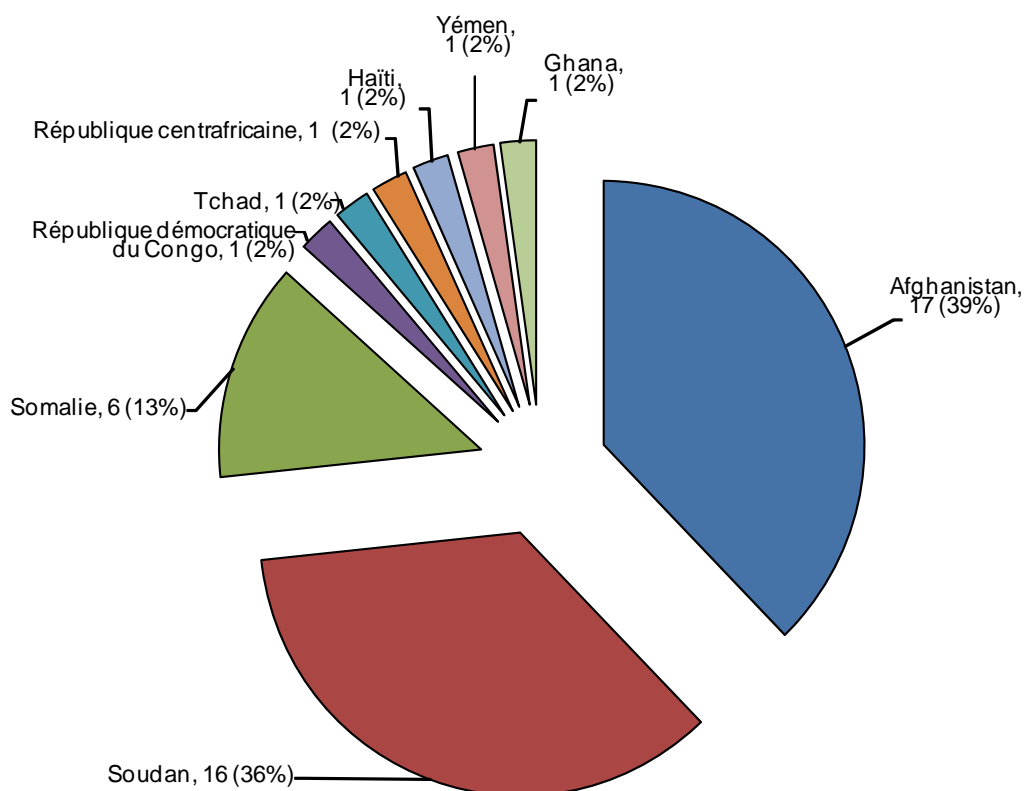


Figure 13: Pays où le PAM a subi le plus grand nombre d'attaques de camions affrétés par le PAM en 2008 et 2009

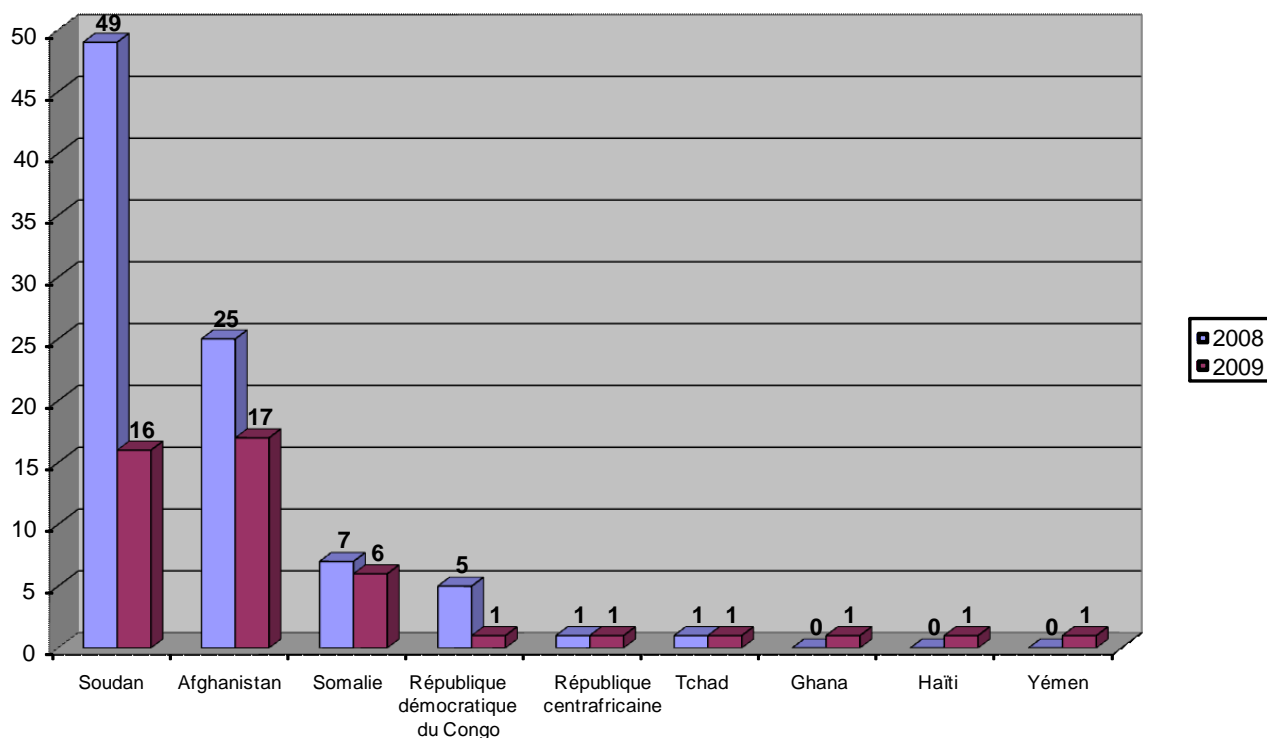


Figure 14: Accidents de la route impliquant des membres du personnel ou des biens du PAM en 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009

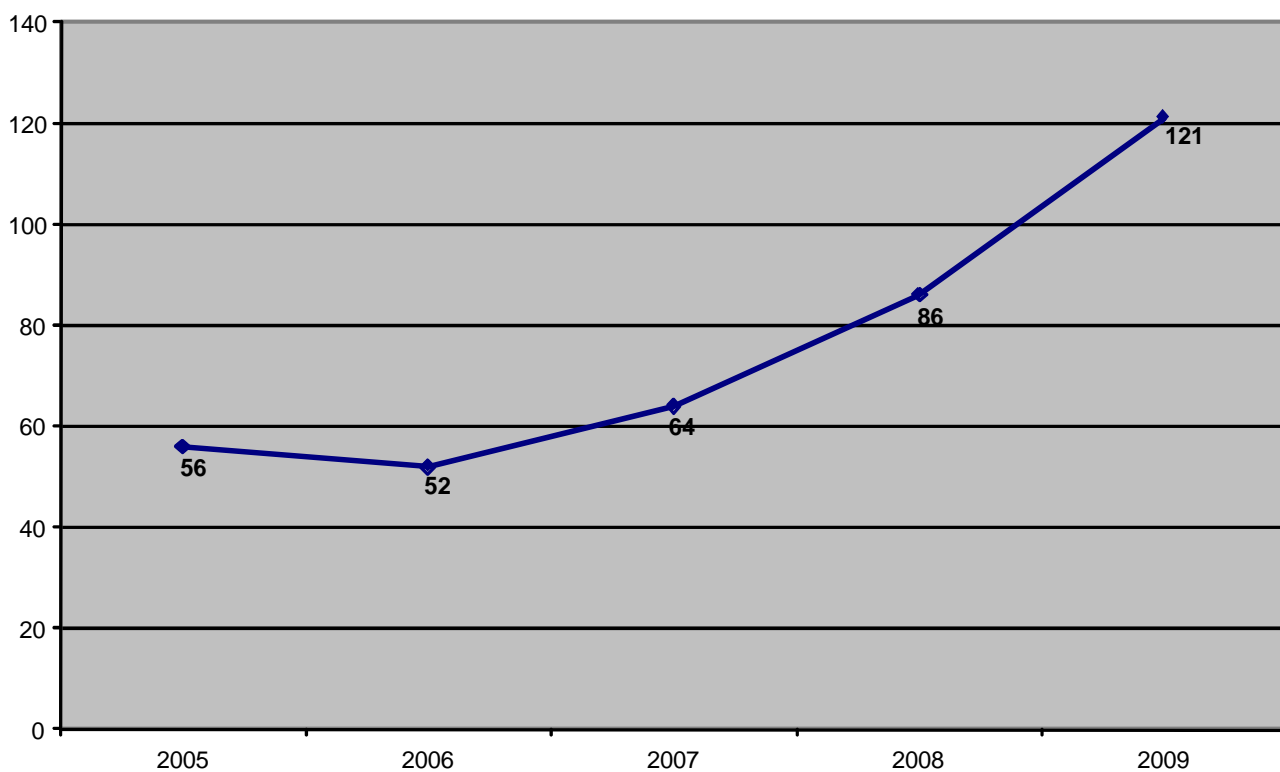


Figure 15: Accidents de la route impliquant des membres du personnel ou des biens du PAM en 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, par bureau régional

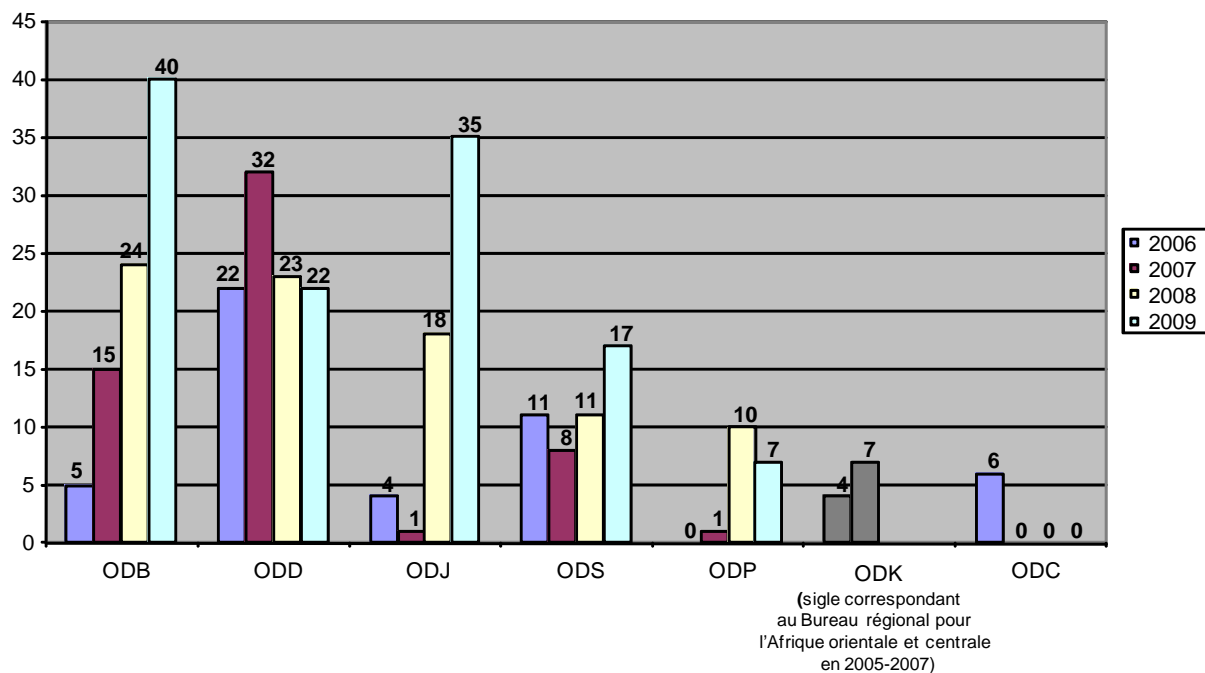
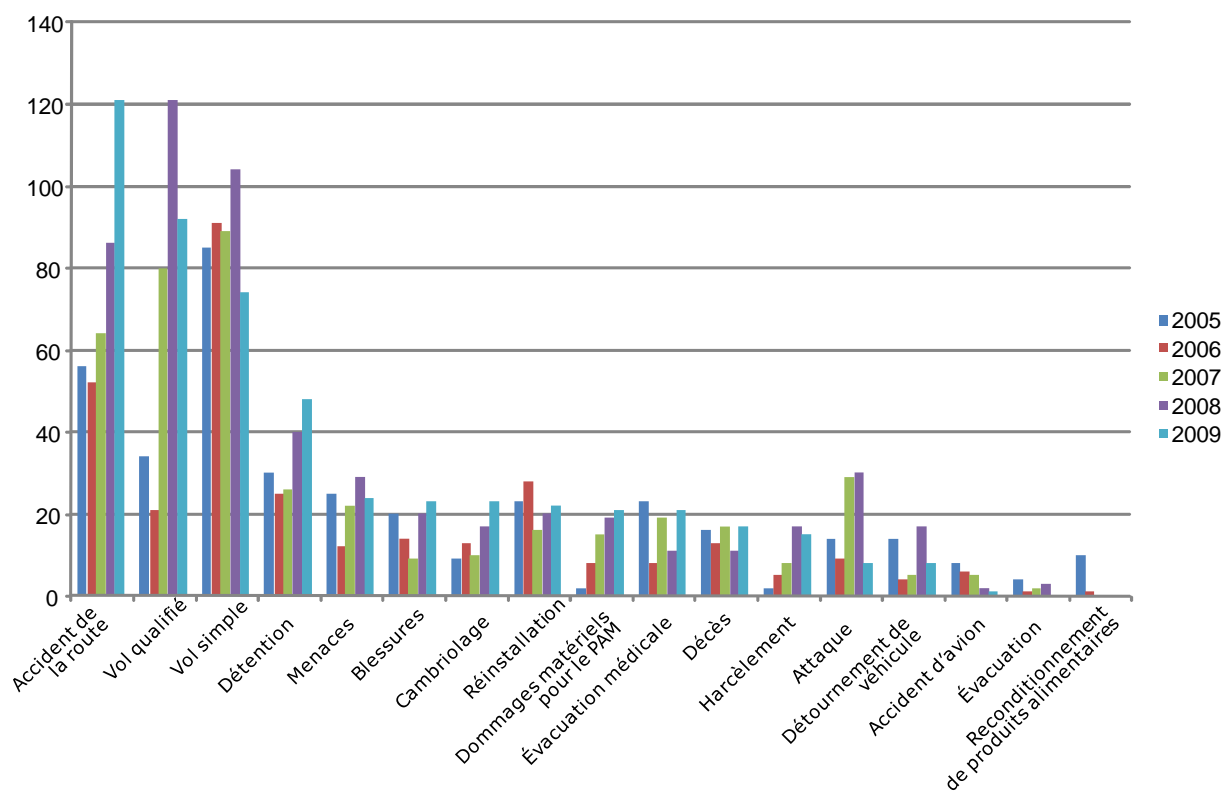


Figure 16: Atteintes graves aux biens ou à la sécurité du personnel du PAM en 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009, par type d'incidents



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

MOSS	normes minimales de sécurité opérationnelle
ODB	Bureau régional pour l'Asie (Bangkok)
ODC	Bureau régional pour le Moyen Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale (Caire)
ODD	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (Dakar)
ODF	Division de la sécurité sur le terrain
ONG	Organisation non gouvernementale
ODJ	Bureau régional pour l'Afrique australe (Johannesburg)
ODP	Bureau régional de Panama (Amérique latine et Caraïbes)
ODS	Bureau régional pour le Soudan
(programme SAT)	formations de sensibilisation à la sécurité
RDC	République démocratique du Congo
SIMSAS	système d'analyse et de gestion de l'information sur la sécurité
UNDSS	Département de la sûreté et de la Sécurité des Nations Unies